AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LP25-4-72304978

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-18-28 - 87-18-29)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg, 45-FLEURY-LES-AUBRAIS
C. C. P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément N° 3 au Bulletin Technique N° 139 — 24 AVRIL 1972

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les conditions climatiques ont été, en général, peu favorables à la végétation depuis le traitement conseillé dans notre Bulletin du 5 Avril. Mais dans de nombreuses situations ce traitement a dû être renouvelé conformément aux indications données dans notre Bulletin du 13 Avril, les pluies ayant été suffisamment abondantes pour le lessiver.

Cette dernière application conserve encore une certaine efficacité à cause du faible développement de la végétation et des pluies peu abondantes.

Toutefois, les projections d'ascospores sont toujours très nombreuses et les risques de contamination restent très importants si des pluies contaminatrices surviennent. De plus, les premières taches ont été observées en vergers négligés et l'on peut s'attendre à d'autres sorties au cours de la première décade du mois de Mai.

En conséquence, dans toutes les situations où le renouvellement du traitement du 5 Avril n'a pas été effectué il y a lieu d'appliquer un nouveau traitement. Dans toutes les autres situations ce traitement pourra être retardé jusqu'aux derniers jours de cette semaine ou jusqu'au tout début de la semaine prochaine au plus tard.

OIDIUM DU POMMIER

Les conditions climatiques ont été favorables au développement de cette maladie dont les manifestations sont parfois nombreuses dans les vergers négligés.

Il y a donc lieu de poursuivre la lutte contre cette maladie en effectuant un nouveau traitement.

ACARIENS

Les indications données dans notre Bulletin du 13 Avril restent toujours valables. Jusqu'à présent les conditions climatiques ont été peu favorables aux éclosions des oeufs d'hiver qui, si elles sont commencées dans quelques situations, restent encore peu importantes. Toutefois, il y a lieu de rester très attentif car un relèvement des températures pourrait accélérer les éclosions de ces oeufs d'hiver et justifier une intervention rapide contre ces ravageurs.

CHENILLES DEFOLIATRICES - PSYLLES - PUCERONS

Ces ravageurs se rencontrent parfois dans certains vergers. C'est ainsi qUe les premières larves des psylles sont observées parfois en grand nombre dans certains vergers de poiriers où on les rencontre notamment à la base des bouquets floraux.

Mais seule une observation attentive des cultures permettra de décider d'un traitement qui sera alors conjugué avec celui dirigé contre la Tavelure.

VIGNE

EXCORIOSE - BLACK ROT - ROT BRENNER

Il y a lieu de tenir compte des indications données dans notre Bulletin du 13 AVRIL.

Nous rappelons que les traitements contre l'Excoriose effectués sur les vignes ayant dépassé le stade D - E sont insuffisamment efficaces.

P./2.10

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

CULTURES OLEAGINEUSES

CHARANCON DES SILIQUES

Les indications données dans notre bulletin du 13 Avril restent toujours valables.

Malgré des conditions climatiques défavorables le nombre des charançons des siliques est parfois élevé dans certaines cultures.

Il y a donc lieu de surveiller toutes les cultures afin d'intervenir lorsque le seuil de nuisibilité qui a été fixé à 1 à 3 adultes par pied est atteint et lorsque les températures sont supérieures à 10°.

Nous rappelons que seuls les produits reconnus non toxiques pour les abeilles doivent être utilisés pendant la pleine floraison du colza.

CULTURES LEGUMIERES

SITONE DU POIS

Ce charançon fait des dégâts en découpant des encoches semi-circulaires sur le bord des feuilles. Les dégâts de ce ravageur ne sont vraiment sensibles que sur les jeunes plantes et lorsque les conditions climatiques sont défavorables à la levée.

Il est prudent de surveiller les cultures pour intervenir, le cas échéant, en utilisant un produit à base de Lindane (30 g/hl), de Parathion (25 g/hl), Phosalone (60 g/hl).

Ces mêmes matières actives peuvent être utilisées en poudrage, ce mode d'application donnant souvent des résultats supérieurs aux pulvérisations.

MALADIE DES TACHES ROUGES DU FRAISIER

Il est prudent de protéger les cultures avant la prochaine période pluvieuse qui risquerait de provoquer une extension dangereuse de cette maladie.

Il y a donc lieu de renouveler l'application conseillée dans notre Bulletin du 16 Mars en utilisant un produit à base de Manèbe à la dose de 240 g de matière active/hl.

CULTURES CEREALIERES

TORDEUSE DES CEREALES

(CNEPHASIA pumicana)

Les sorties des chenilles hivernantes ont déjà commencé. Toutefois, il est encore trop tôt pour intervenir. Il y a lieu d'attendre un prochain bulletin.

TOUTES CULTURES

CHENILLES DES NOCTUELLES OU VERS GRIS

Ces ravageurs peuvent faire des dégâts sur de nombreuses cultures notamment sur la vigne et les cultures légumières en dévorant la jeune végétation. Ces chenilles sont très difficiles à détruire car elles sont très résistantes aux insecticides.

Seuls les appâts empoisonnés donnent des résultats intéressants.

On peut utiliser la formule suivante (quantité pour 1 ha) : - son : 100 kg, - eau : 15 à 60 litres et un des produits suivants : Chlordane : 400 g, Endosulfan : 200 g, Lindane : 400 g, Toxaphène : 600 g. Ces matières actives ne sont homologuées que pour l'utilisation en appât.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,	L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"
G. RIBAULT B. PACQUETEAU	G. BENAS

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les basses températures que nous enregistrons depuis plusieurs jours, ont pour conséquence, de freiner considérablement la végétation. Sur la plupart des variétés de pommiers, le stade E 2, noté le 12 Avril, n'arrive que très lentement au stade F.

Au cours des précipitations qui ont intéressé nos régions depuis le dernier traitement, de nombreuses jeunes feuilles non déroulées retiennent facilement l'eau de pluie et restent mouillées pendant très longtemps.

Il en est également de même pour le poirier.

D'autre part, l'efficacité du dernier traitement est réduite par suite du lessivage du produit par les pluies récentes. En conséquence, un nouveau traitement devra être réalisé avec soin dès réception de la présente Note.

Nous nous trouvons dans une période de grands risques.

OIDIUM DU POMMIER

L'Oïdium se développe dangereusement dans certains vergers. Profiter du traitement dirigé contre la Tavelure pour lutter contre cette maladie. Poursuivre la destruction des pousses oïdiées.

CHENILLES DEFOLIATRICES

Des chenilles de Chéimatobie sont actuellement présentes dans bien des vergers et notamment dans la région de WISSEMBOURG.

Lorsque le seuil de 5 à 10 chenilles pour 100 bouquets floraux est atteint ou dépassé, un traitement insecticide est à envisager.

Nous rappelons que pendant la période de floraison, seuls, les produits reconnus non dangereux pour les abeilles, sont à mettre en oeuvre : PHOSALONE : 60 g de M.A./hl, ou BACILLUS THURINGIENSIS (400 g d'une spécialité commerciale à 2.000 unités).

GRANDES CULTURES

COLZA

MELIGETHES

Le temps frais qui persiste sur nos régions, freine également la végétation des colzas.

Les populations de Méligèthes sont en nette recrudescence depuis une huitaine de jours. En raison de la lenteur de la végétation, les dégâts causés par ce ravageur risquent d'être graves.

Un traitement devra être réalisé dans les meilleurs délais, dans toutes les parcelles non protégées jusqu'à ce jour et où l'on notera la présence de 2 à 3 Méligèthes par bouquet floral.

Dans bien des situations, les Charançons des siliques sont présents en assez grand nombre. Aussi, nous conseillons d'utiliser, lors du traitement contre les Méligèthes, les doses de produit préconisées pour le Charançon des siliques (consulter la liste ci-jointe).

Lors du choix du produit, tenir compte de la législation en vigueur concernant la protection des abeilles (voir notre Note du 29 Mars).

LISTE DES PESTICIDES HOMOLOGUES OU EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE EN 1972

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser de l'envoi tardif de notre Bulletin n° 139 du mois d'Avril 1972.

Cette liste de produits est à conserver soigneusement, car il en sera fait mention dans plusieurs de nos prochaines Notes.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
C. GACHON et Ch. JANUS.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER.

Dernière Note parue : Supplément n° 3 au Bulletin n° 139 publié le 19 Avril 1972.

Pd 11